



EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Arrêté n°ARRE2024-45

**Arrêté interdisant le
stationnement et la circulation
piétonne
au niveau du
185 impasse du Lannoc**

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2213-2 à L.2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu l'arrêté du 11 juin 2020 reçu en sous-préfecture le 12 juin 2020 portant délégation à Monsieur Jean-Yves TREBAOL, adjoint au Maire,

Vu la demande de l'entreprise Les déménageurs bretons, 6 rue du Stiff, ZAE St Eloi Nord, 29800 PLOUEDERN, en date du 31 juillet 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion d'un déménagement, il y a lieu de réserver les places de stationnement au niveau du 185 impasse du Lannoc,

A R R E T E

Article 1 :

A partir du 21 août 2024 et pendant la durée du déménagement (durée estimée 1 jour), le stationnement sera interdit ainsi que la circulation piétonne au niveau du 185 impasse du Lannoc. Les places seront occupées par le(s) véhicule(s) de déménagement.

Article 2 :

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise Les déménageurs bretons, qui assurera par ailleurs la protection et le balisage de la zone nécessaire au déménagement ainsi que la sécurité des piétons.

Article 3 :

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou du service incendie.

Article 4 :

A la fin du chantier, l'entreprise Les déménageurs bretons s'engage à nettoyer et à réparer les dommages éventuellement causés au domaine public.

Article 5 :

La Directrice Générale des Services, le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,
- L'entreprise Les déménageurs bretons

A Bohars, le 1^{er} août 2024

Pour Le Maire, par délégation
Jean-Yves TREBAOL, Adjoint aux travaux,

Affiché en Mairie le :

8 août 2024